

<https://enseignants.se-unsa.org/Direction-d-ecole-mise-en-oeuvre-des-dernieres-annonces>



Enseignants de l'Unsa

Direction d'école : mise en oeuvre des dernières annonces

- Direction et fonctionnement d'école -

Date de mise en ligne : jeudi 16 juillet 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministre a fait des annonces pour éviter la rupture avec les directrices et directeurs d'école lorsqu'il a reçu les organisations syndicales le 2 juillet. Des précisions ont été apportées par la Dgesco (Direction générale de l'enseignement scolaire) et la DGRH (Direction générale des ressources humaines) ce mercredi 15 juillet. Néanmoins, de nombreuses questions restent en suspens. Pour le SE-Unsa, si la volonté du ministère d'avancer sur le sujet de la direction d'école semble réelle, ce sont les décisions prises à l'issue de l'agenda social qui permettront d'en juger.

La première partie de séance était consacrée au calendrier de l'agenda social pour le chantier directeurs d'école qui reprendra à partir de septembre 2020 :

Calendrier de l'agenda social à partir de septembre 2020

- **Mercredi 9 septembre**
Groupe de travail sur les décharges des directeurs d'école pour réfléchir à l'élargissement des critères qui pourraient être pris en compte en plus du nombre de classes suivant la complexité des écoles (Ulis, UPE2A, etc).
- **Mercredi 23 septembre**
Groupe de travail sur la question des délégations de compétences envisagée par la proposition de loi Rilhac créant la fonction de directrice et de directeur d'école (périmètre, conditions, reconnaissance des responsabilités ainsi exercées).
- **Mercredi 7 octobre**
Groupe de travail sur la rémunération et l'avancement des directeurs d'école (en référence notamment aux dispositions de la proposition de loi Rilhac créant la fonction de directrice et de directeur d'école).
- **Un quatrième groupe de travail** devrait être organisé sur la sécurité.

Mise en oeuvre des annonces du ministre à la rentrée 2020

- **Donner du temps aux directeurs :**
 - 2 jours de formation minimum au cours de l'année (le but serait d'augmenter ce temps de formation au cours des années suivantes) ;
 - possibilité pour les autorités académiques d'octroyer des décharges complémentaires temporaires ou liées à des circonstances particulières.
- **Simplifier les tâches :**
 - mise en oeuvre d'un calendrier des enquêtes nationales en demandant aux rectorats et DSDEN de s'insérer dans ce calendrier (le but est bien d'arriver à une diminution du nombre d'enquêtes) ;
 - travail sur une évolution d'Onde, notamment pour les orientations en 6ème (Affelnet), les informations groupées aux familles, le suivi des AESH ;
 - limitation des sollicitations par les IEN et Dasen ;
 - organisation des 108h confiée aux équipes sous la responsabilité des directeurs sans validation par l'IEN (mise à part l'organisation des 18h d'animations pédagogiques).
- **Accompagner et renforcer les relations entre pairs :**
 - systématisation de réunions entre pairs pour échanger sur les problématiques quotidiennes ;
 - expérimentation d'un référent des directrices et directeurs auprès des DSDEN suite à des appels à projet dans certains départements (ce référent sera un pair placé en dehors de la chaîne hiérarchique).
- **Mettre à disposition une aide administrative auprès des directeurs volontaires :**
 - recrutement d'étudiants en formation post-bac spécialisés dans l'appui à la gestion administrative en contrats d'apprentissage. Le directeur, en tant que maître d'apprentissage, percevra une indemnité ;
 - augmentation du nombre des services civiques ;
 - possibilité pour les collectivités de mettre à disposition des directeurs une aide administrative.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa regrette que le montant de l'indemnité exceptionnelle qui sera versée aux directrices et directeurs à l'automne ne soit toujours pas connu.

Cette deuxième réunion intervient après la proposition de loi Rilhac créant la fonction de directrice et de directeur d'école qui a contraint le ministère à rouvrir le dossier de la direction. Il existe des difficultés structurelles et budgétaires à faire avancer certains points comme pour les décharges et l'aide administrative.

Pour le SE-Unsa, la volonté du ministère d'avancer sur le sujet semble réelle, en particulier sur les questions de rémunération et de carrière. Les décisions prises à l'issue de l'agenda social permettront d'en juger.

Le SE-Unsa continue à porter les revendications des directrices et directeurs pour une amélioration réelle de leur quotidien.